

HANDBALL

- Participants :

Féminines nées en 1991 et 1992

2 – Surclassement :

Un maximum de deux athlètes de l'âge immédiatement inférieur pourra participer, avec l'obligation de présenter une autorisation médicale de surclassement.

3 - Composition de la délégation :

14 Féminines + 1 entraîneur + 1 délégué

4 - Type de compétition (voir chapitre "Formules de compétition")

5 - Règlement général :

- Règlement de référence : I.H.F

Durée des matchs : 2 périodes de 30'

1 temps mort par période et par équipe.

1 mi-temps de 10'

Ballon : Selon réglementation I.H.F de l'année en cours et de la catégorie concernée.

6 – Discipline

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte grâce au concours des Collectivités de la Région de Corse qui a permis de sélectionner les hôtels les mieux appropriés. Cependant, ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.

7 - protocole

Au début de la rencontre, on appliquera le protocole établi par la IHF pour les compétitions sans retransmission télévisée, par rapport aux échauffements et à la présentation des équipes.

Ce protocole sera fourni par la Direction Technique du COJI aux délégués techniques du COJI, pour leur application.

A la fin de la compétition, on appliquera, obligatoirement, le protocole établi par le COJI pour les cérémonies de remise des trophées, lesquelles devront être coordonnées, conjointement, par le Délégué Technique du COJI et le responsable du COL.